

La réunion ordinaire de la municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **10 août 2026** à l'hôtel de ville, situé au 1056, chemin Brook, à Hinchinbrooke Québec. Le maire Wallace a présidé la réunion en présence des conseillers suivants :

Ralph Duncan
Tanya Clarke
Kirk Feeny
Laurie Ann Prévost
Andreas Gabriel
Elgin MacFarlane

Adam Antonopoulos, directeur général, a enregistré le compte rendu de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

26-08-01 **PROPOSÉ PAR :** Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseiller Gabriel

Que la réunion ordinaire soit ouverte à 19 h 58

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-08-02 **PROPOSÉ PAR :** Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prevost

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
TENUE EN JUILLET**

26-08-03 **PROPOSÉ PAR :** Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la version française et anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le Conseil a pris note du rapport d'inspection municipale soumis par l'inspecteur lors de la réunion du caucus du 5 août 2026.

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux publics soumis par le superviseur des routes lors de la réunion du caucus du 5 août 2026.

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 SERVICE INCENDIES

Rien à signaler

6.2 ARÈNE

Rien à signaler

6.3 LOISIRS

Rien à signaler

6.4 DEMANDE DE DON

6.4.1 DEMANDE DE DON – C.V.A.A.

26-08-04

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost

APPUYÉ PAR : Conseiller Gabriel

Que la municipalité de Hinchinbrooke paye pour qu'un conteneur à ordures soit fourni pour l'événement C.V.A.A. qui se tiendra les 22 et 23 août au parc des expositions.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a passé en revue la liste de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2026.

7.1 CROIX ROUGE

26-08-05

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost

APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la maire, Mark Wallace et le directeur général, Adam Antonopoulos signent l'entente et payent les honoraires annuels de 0.21\$ par personne. Le coût total est 495,18\$.

ADOPTÉ

7.2 ENTRETIEN COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'un réseau de cours d'eau fonctionnel afin d'assurer un drainage adéquat du territoire, de protéger les infrastructures municipales et de favoriser les activités agricoles ;

ATTENDU QUE l'agriculture constitue un moteur économique important pour la Municipalité et l'ensemble de territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE plusieurs cours d'eau présentent un important envasement ou nécessitent des travaux d'entretien afin de rétablir l'écoulement normal des eaux ;

ATTENDU QUE les épisodes de précipitations abondantes sont de plus en plus fréquents et accentuent les problèmes de drainage, causant des dommages aux terres agricoles ainsi qu'aux infrastructures publiques et privées ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est responsable de la gestion des cours d'eau régionaux conformément aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU les représentations effectuées par le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent afin d'améliorer le suivi, la planification et la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau ;

ATTENDU QUE le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent sollicite l'appui des municipalités du territoire afin que la MRC du Haut-Saint-Laurent dispose des ressources nécessaires pour remplir efficacement ses responsabilités ;

EN CONSÉQUENCE,

26-08-06

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost

APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

D'APPUYER les demandes formulées par le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent visant notamment à :

- Augmenter les ressources financières consacrées à l'entretien, au nettoyage et à la gestion des cours d'eau ;
- Affecter des ressources humaines supplémentaires à la planification, à la coordination et à la réalisation des travaux ;
- Mettre à jour le tableau d'entretien des cours d'eau afin d'assurer un suivi complet et transparent des interventions ;
- Réduire les délais de traitement des demandes et de réalisation des travaux ;

- Mettre en place un comité permanent de suivi réunissant des représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent, des municipalités, du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent et du personnel responsable de la gestion des cours d'eau ;

DE DEMANDER au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la planification, le financement et la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du territoire ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au préfet de la MRC du Haut-Saint-Laurent, au Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-Laurent ainsi qu'aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

7.3 DEMANDE CITOYENNE – ACHAT LOT 5 267 847.

ATTENDU QUE la Municipalité a été approchée par un citoyen intéressé à acheter le lot 5 267 847 qui est rattaché à sa propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a aucun usage pour cette Propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hinchinbrooke doit mandater les personnes autorisées à signer la transaction de vente avec le notaire ;

26-08-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil n'ait aucune objection à la vente du lot 5 267 847 si le citoyen accepte les conditions suivantes ; 1. Le prix de vente sera de 6 000,00 \$. 2. L'acheteur est responsable de toutes les autres dépenses liées à la vente, y compris les frais de notaire. Que ce Conseil mandate le maire, M. Mark Wallace, et le directeur général, M. Antonopoulos pour signer la vente de la transaction.

ADOPTÉ

7.4 REMBOURSEMENT

ATTENDU QUE Les clients 698, 588 et 1206 ont bénéficié d'une révision de leur évaluation municipale ;

ATTENDU QUE Ces clients ont payé trop cher leurs taxes municipales. ;

26-08-08

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Gabriel

Que le conseil n'ait aucune objection à rembourser à ces clients le trop-perçu qu'ils ont versé sur leurs taxes municipales.

ADOPTÉ

7.5 RADAR VITESSE

ATTENDU QUE La municipalité a été demandée par de nombreux citoyens d'installer un radar de vitesse à l'extérieur de Rockburn sur la route 202 ;

ATTENDU QUE L'emplacement choisi par le conseil et le MTQ est l'adresse suivante : 2569, route 202 ;

ATTENDU QUE Le citoyen résidant à cette adresse a demandé que le radar de vitesse ne soit pas installé sur le poteau électrique à cette adresse ;

26-08-09

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le conseil après discussion et examen d'autres emplacements possibles, le conseil a décidé d'installer le radar de vitesse sur le poteau électrique et de constater les résultats.

ADOPTÉ

7.6 VENTE ALCOOL

26-08-10

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseillère Clarke

Que la Municipalité de Hinchinbrooke n'ait aucune objection à la vente d'alcool par la Huntingdon Agricultural Society Inc. pour l'exposition camion qui aura lieu le 19 septembre 2026.

ADOPTÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la réunion ordinaire de juillet, un citoyen ayant présenté une proposition de surveillance de l'eau a demandé au conseil municipal si celui-ci avait pu l'examiner et y répondre. Le maire a expliqué que le conseil avait discuté de la proposition et a informé le citoyen qu'un système de surveillance de l'eau serait installé dans le nouveau bâtiment qui sera construit au parc d'Athelstan. Les données issues de ce suivi seront téléchargées sur le site web municipal.

Un citoyen a informé le conseil municipal que les sites d'exploration de données sont de plus en plus répandus au Canada et aux États-Unis. Il a demandé au conseil si celui-ci souhaitait voir de telles activités à Hinchinbrooke. On lui a répondu qu'aucun zonage de la commune ne le permettait et que 96 % du territoire était agricole et protégé par la MAPAQ et la CPTAQ contre ce type d'activité. Ils ont également été informés que la municipalité de Hinchinbrooke ne peut pas parler au nom du reste du Canada ni des États-Unis.

Une habitante de Powerscourt Road a signalé que des camions lourds passaient devant chez elle à toute heure de la journée, y compris très tôt le matin pour aller à l'usine d'embouteillage d'eau. Elle a demandé si cela était normal. Le maire a expliqué qu'il n'y avait aucune restriction horaire concernant la circulation des véhicules lourdes.

Les citoyens ont demandé s'il y avait du nouveau concernant la nouvelle usine d'embouteillage d'eau et s'il était possible qu'elle ne voie jamais le jour. On leur a répondu que la municipalité n'avait

aucune information du promoteur et qu'elle ignorait si le projet avait évolué.

Une habitante proche de l'église située sur la 1re concession, près du coin de la chemin Montee Powerscourt, a indiqué qu'elle souhaitait participer au nettoyage des lieux. Le maire lui a expliqué que son père était le conservateur et l'a informée que toute aide serait la bienvenue. Il lui a demandé de lui communiquer ses coordonnées afin qu'il les transmette au conservateur.

En l'absence d`autre questions de la part de l'assemblée, la période de questions a été close.

9. **FACTURES À APPROUVER**

26-08-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prevost

Que les comptes à payer pour la période du 7 juillet 2026 au 10 août 2026 au montant de 281 543,30 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient conservés dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉ

11. **AJOURNEMENT**

26-08-12

PROPOSÉ PAR : Conseillère Prevost
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que les affaires de la réunion ayant été dûment terminées, la réunion est ajournée à 20h15

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général